

Ecrit par le 22 novembre 2024

Les élus dévoilent 14 propositions pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques



Alors que la concertation nationale autour de la « fausse » consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, lancée par le Gouvernement le 30 janvier dernier, se poursuit, les associations de collectivités réaffirment collectivement leur opposition ferme à un projet dont les conséquences seraient contreproductives, tant du point de vue environnemental, économique, que social.

À trois mois de la décision finale prévue en juin, et de manière inédite, l'AMF, Intercommunalités de France, AMORCE, l'AMRF, l'ANPP, l'APVF, le Cercle National du Recyclage, Départements de France, France urbaine et Villes de France unissent leurs forces afin de travailler sur des propositions communes et faire front uni contre ce projet de fausse consigne, qui serait non pas pour réemploi mais pour recyclage.

Contreproductive, cette fausse consigne n'aurait d'autre conséquence que de complexifier le geste de tri pour les citoyens, et d'encourager indirectement la consommation de bouteilles en plastique, ce qui irait à rebours du sens de l'histoire à l'heure où le G7 se fixe enfin des premières ambitions de lutte contre la pollution. Les seuls bénéficiaires seraient les producteurs pour un gain estimé de plusieurs centaines de

Ecrit par le 22 novembre 2024

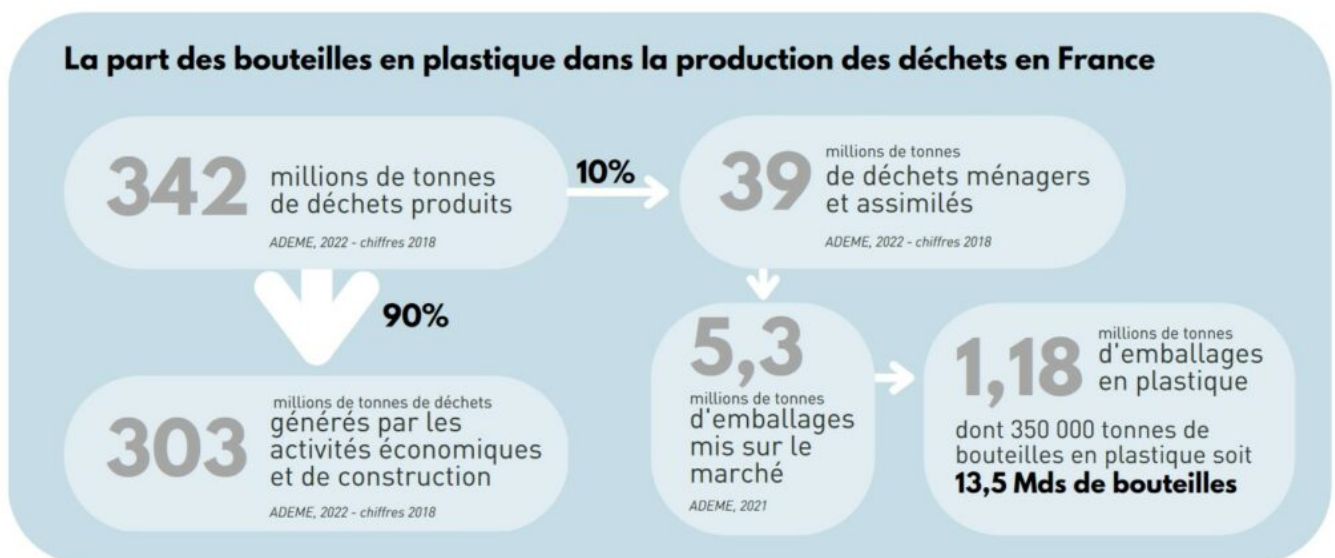
millions d'euros par an.

[Télécharger ici les 14 propositions](#)

Les échanges issus des différentes réunions de ce groupe de travail ont abouti sur 14 propositions alternatives permettant de remplir les objectifs de collecte et recyclage des bouteilles en plastique, tout en préservant le service public de gestion des déchets et le geste de tri, mais également en dépassant le seul sujet de ces bouteilles.

Ces propositions alternatives visent à atteindre, certes, l'objectif spécifique de 90 % de collecte pour recyclage des bouteilles pour boisson en plastique (315 000 tonnes par an), mais surtout de réduire massivement la pollution induite par l'ensemble des déchets plastiques (5 millions de tonnes) et enfin d'atteindre les principaux objectifs de la France en matière d'économie circulaire sur les déchets ménagers (38 millions de tonnes).

Les élus locaux, représentés par leurs dix associations représentatives, resteront mobilisés tout au long de la concertation afin de porter haut et fort leur opposition à la fausse consigne, et leurs propositions pour un service public de gestion des déchets ambitieux et efficace, notamment à l'occasion des concertations régionales sur le sujet dans les semaines à venir où ils feront entendre la voix des territoires.



Écrit par le 22 novembre 2024

Opération de nettoyage du Cavalon le mercredi 19 avril



Mercredi 19 avril, le Parc naturel régional du Luberon et ses partenaires organisent une journée de sensibilisation à la gestion des déchets, en proposant une opération de nettoyage de la rivière Calavon-Coulon dans le secteur de Goult.

À la suite des dernières crues du Calavon, de nombreux déchets tapissent le cours d'eau, dont des plastiques issus d'anciens dépôts stockés en berge remis à jour par la rivière. Cette pollution plastique concerne principalement le linéaire entre le Pont Julien et La Bégude dans les secteurs de Bonnieux, Roussillon et Goult.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Cette pollution plastique a des impacts environnementaux, sociaux et économiques : les espèces animales meurent, se blessent ou développent des maladies en les ingérant ou en s'y enchevêtrant ; les sols et l'eau sont contaminés par les microplastiques issus de leur dégradation avec une toxicité significative reconnue sur la santé humaine.

[Lire également : « Nettoyage des berges du Calavon-Coulon : 'il y a des personnes qui abîment le monde' »](#)

Une première opération sur le secteur du Pont Julien a eu lieu le 15 mars 2023, réunissant une cinquantaine de jeunes des centres de loisirs, qui ont pu ramasser près de 3m3 de déchets. Une seconde journée est ouverte à tous le 19 avril prochain sur le secteur de Goult, pour poursuivre le nettoyage de la rivière et la sensibilisation à la gestion des déchets.

Ces deux journées seront ensuite complétées par des interventions mécaniques pour l'enlèvement de certains déchets enfouis dans les berges. Ces opérations de nettoyage sont organisées avec le soutien de la Région Sud dans le cadre du programme « Zéro déchet plastique » et de l'opération régionale « Nettoyons le Sud ».

[Lire également - « Carpentras : participez à l'opération 'nettoyons le sud' ce 15 avril »](#)

Il est demandé aux participants de s'inscrire par téléphone au 04 90 04 42 00 ou en cliquant [ici](#).

J.R.

Carpentras : participez à l'opération « nettoyons le sud » ce 15 avril

Écrit par le 22 novembre 2024



Ce samedi 15 avril, la commune de Carpentras participe à l'opération « [Nettoyons le Sud](#) », une action citoyenne de nettoyage des déchets, synchronisée dans toute la Région Sud. Plusieurs opérations sont prévues dans différents quartiers de la ville.

« [Nettoyons le Sud](#) » ce sont 250 communes, dont 17 en Vaucluse, mobilisées pour nettoyer la région, ce samedi 15 avril à 10h. Parmi les participants, la ville de Carpentras qui mènera plusieurs opérations de nettoyage dans différents quartiers de la commune : Serres, Les Amandiers, la Lègue, etc.

Pour participer à ce grand nettoyage, il suffit de s'inscrire et de se présenter au point de rendez-vous le plus proche de chez vous et où tout l'équipement (gants et sacs poubelles) et les informations nécessaires (parcours, consignes) vous seront fournies.

La Région Sud pilote de la transition écologique

En 2021, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été désignée comme l'une des régions pionnières sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, par la Commission européenne. En novembre dernier, un nouveau cap a été franchi lorsque la Région Sud est devenue région pilote de la transition écologique.

Écrit par le 22 novembre 2024

Ainsi, en tant qu'autorité planificatrice, la Région Sud travaille avec les collectivités pour mettre en œuvre le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Avec 3 600 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés chaque année, chaque action est cruciale. L'objectif à l'horizon 2025 est d'atteindre les 65% de déchets valorisés et les 450 000 tonnes de biodéchets triés.

Plus d'informations et inscription en cliquant [ici](#).

J.R.

Grand Avignon : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc



Le juge des référés vient de rejeter la requête déposée par un certain nombre de riverains, visant à suspendre l'exécution du permis de construire délivré au Grand Avignon pour la réalisation d'une recyclerie dans la zone d'activités d'Agroparc.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Le juge souligne la dimension écologique du projet

« Le juge considère en effet que le site d'implantation de la future recyclerie, dans un zonage à vocation multiple à proximité d'un aéroport, ne fait l'objet d'aucune protection environnementale particulière et il souligne la 'dimension écologique du projet', explique la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qui porte le projet. Pour toutes ces raisons, les requérants n'étaient pas fondés à soutenir que le projet devait être soumis à la réalisation d'une étude environnementale. Le Grand Avignon a en effet respecté toutes les procédures administratives dans ce dossier. »



La futur déchetterie d'Agroparc devrait permettre à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon d'atteindre ses objectifs en matière de recyclage des déchets.

Premier coups de pioches prévus pour l'été prochain

Pour rappel, ce projet comprend une déchetterie nouvelle génération, à plat et couverte pour empêcher les nuisances sonores s'étendant sur 5 575m², une recyclerie, située à côté de la déchetterie de 1 615m² pour développer une politique de réutilisation des déchets (objets, mobiliers...), une zone pédagogique accueillant des scolaires (400m²) ainsi que des locaux destinés à accueillir le service environnement-déchets du Grand Avignon (817m²). L'ensemble, imaginé par le cabinet héraultais [Dalby architectes](#), s'étendra sur un terrain de 16 000m² situé en prolongement de la rue Lucie-Aubrac.

Cette 'déchetterie modèle', qui devrait permettre de traiter 5 000 à 7 000 tonnes de déchets par an, sera amenée à prendre le relais de celle de Montfavet qui sera fermée quand celle-ci entrera en service. Les travaux devraient débuter cet été.

[Lire également : Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchetterie du Grand](#)

Ecrit par le 22 novembre 2024

[Avignon](#)

L.G.

Carpentras : 68kg de déchets ramassés lors de la clean walk organisée par JusteBio



Ecrit par le 22 novembre 2024

Vendredi 17 mars, à la veille de la Journée Mondiale du Recyclage, [JusteBio](#) a organisé une Clean Walk qui a réuni une trentaine de participants et permis de ramasser près de 70kg de déchets.

Les deux engagements au quotidien de [JusteBio](#), PME basée à Carpentras, sont la lutte contre les emballages polluants et le gaspillage alimentaire. Pour respecter ses engagements, JusteBio a décidé d'organiser vendredi 17 mars, à la veille de la Journée Mondiale du Recyclage, une Clean Walk inter-entreprises dans la zone de Bellecour à Carpentras.

« Il était logique qu'en tant qu'acteur engagé nous décidions d'une action écocitoyenne sur notre territoire en faisant participer nos collaborateurs, raison pour laquelle la 1^{ère} Clean Walk a eu lieu aujourd'hui à midi... Edition 1 mais avec la volonté de pérenniser ce rendez-vous et de le renouveler éventuellement plusieurs fois dans l'année. » expliquent les organisateurs de l'opération.

Munis de kits fournis par [la Cove](#) et le Crédit Agricole Montoux (gants, sacs et pinces de ramassage), l'opération a réuni une petite trentaine de participants, dont [Relais Vert](#) et l'ESAT de Carpentras, pour sa première édition. A l'issue de la marche, une caractérisation a eu lieu pour évaluer le type de déchets ramassés et le poids. En moins d'une heure, cette marche de nettoyage a permis de ramasser 68kg de déchets : 26 kg de verres, 27 kg d'ordures ménagères et 15 kg de tri.

L'opération s'est conclue par un déjeuner réalisé par une cheffe végétale locale et offert à tous les participants.

Ce qui attend les Vauclusiens à partir de 2024 avec la loi sur le compostage obligatoire

Écrit par le 22 novembre 2024



D'ici la fin de l'année, tous les ménages Vauclusiens devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...

« Dans bientôt moins de 10 mois, à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, [selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement](#) », explique le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La mise en œuvre de cette disposition, [introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales](#) (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous. Plusieurs dizaines de collectivités ont déjà aménagé cette obligation.

Actuellement, les biodéchets représentent 30% du contenu de la poubelle résiduel des Français, soit un

Écrit par le 22 novembre 2024

tiers de résidus non triés par les ménages.

Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires, en fonction de la situation des communes (urbaines, rurales) et des ménages concernés (en appartement, en pavillon) : elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels, ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en benne à ordures, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre.

[Télécharger le guide : Comment réussir son compost ?](#)

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets* constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Cette obligation de tri à la source des biodéchets ne concerne pour le moment que les entreprises et les collectivités, dont la production annuelle dépasse 10 tonnes ou 60 litres pour les huiles, volume qui a été abaissé à 5 tonnes au 1^{er} janvier 2023, avant la suppression de ce minimum et l'alignement sur les ménages au 1^{er} janvier 2024.

Pour le moment, il n'y a aucun risque de sanction financière à ne pas réaliser son compostage. Même si la loi indique « tout professionnel ou citoyen doit disposer d'une solution de collecte et de traitement des biodéchets », le texte ne prévoit aucune amende en cas de non-respect au 1^{er} janvier 2024. Cependant, il existe une sanction pour non-respect du règlement de collecte des ordures ménagères prévoyant une amende de 2e classe (amende de plus de 150€ - Art. 131-13 du Code Pénal) pour non-respect des conditions fixées par le règlement de collecte.

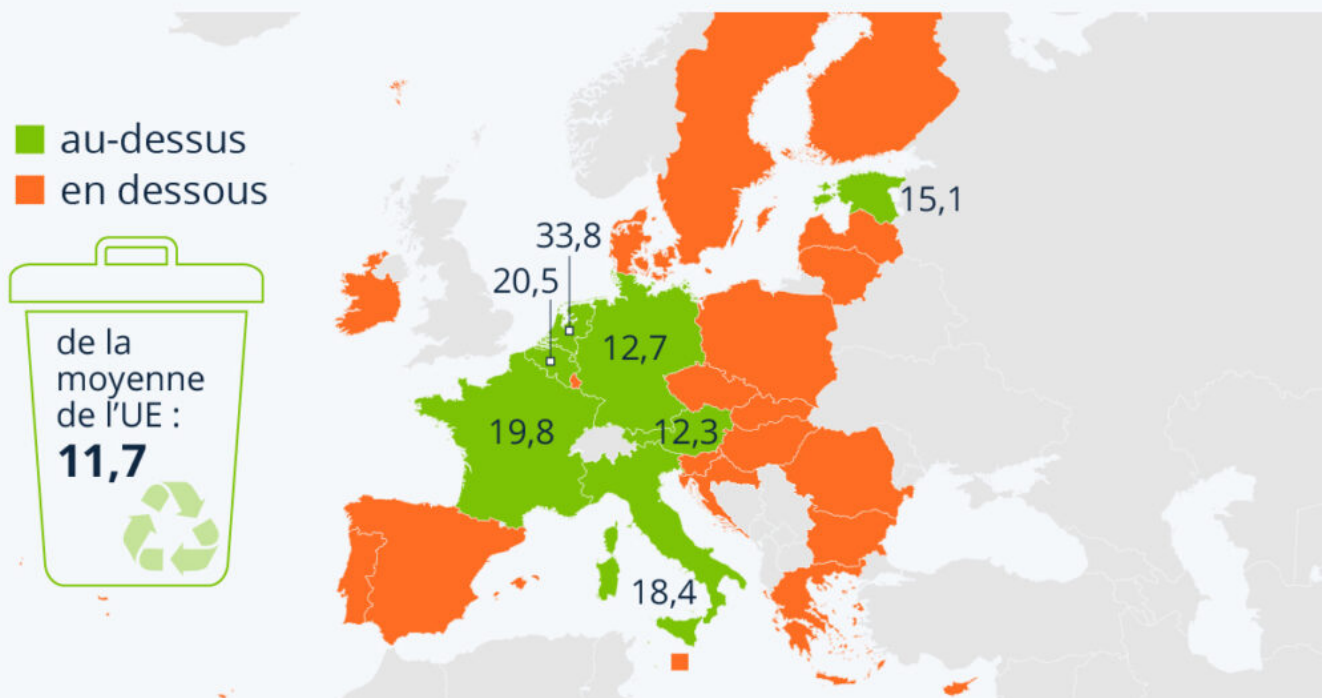
**Selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, les biodéchets sont « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».*

Les Pays-Bas, champions du recyclage

Écrit par le 22 novembre 2024

Les Pays-Bas, champions du recyclage

Taux d'utilisation circulaire de matière dans une sélection de pays européens en 2021 (en %) *



* matériaux issus de déchets recyclés.

Source : Eurostat



statista

Le [recyclage](#) représente un levier efficace pour contrecarrer la consommation élevée de [ressources](#). Dans l'Union européenne, les Pays-Bas sont en tête dans ce domaine : dans ce pays, les matériaux recyclés (plastiques, fibres naturelles, métaux) représentent 34 % des ressources utilisées dans les processus de production nationaux. Comme le montre notre graphique basé sur les [données](#) d'Eurostat, la Belgique arrive en deuxième position des pays de l'UE 27 qui recyclent le plus : le taux d'utilisation circulaire de

Écrit par le 22 novembre 2024

matière y est de 21 %. Avec un pourcentage de 19,8 %, la France dépasse également de loin la moyenne européenne de 12 % et se place ainsi en troisième position de ce classement. Parmi les sept pays qui se situent au-dessus de la moyenne européenne, on trouve encore l'Italie (18 %), l'Estonie (15 %), l'Allemagne (13 %) et l'Autriche (12 %). La Roumanie est le pays le moins bien classé, avec un taux de 1 %.

De Claire Villiers pour [Statista](#)

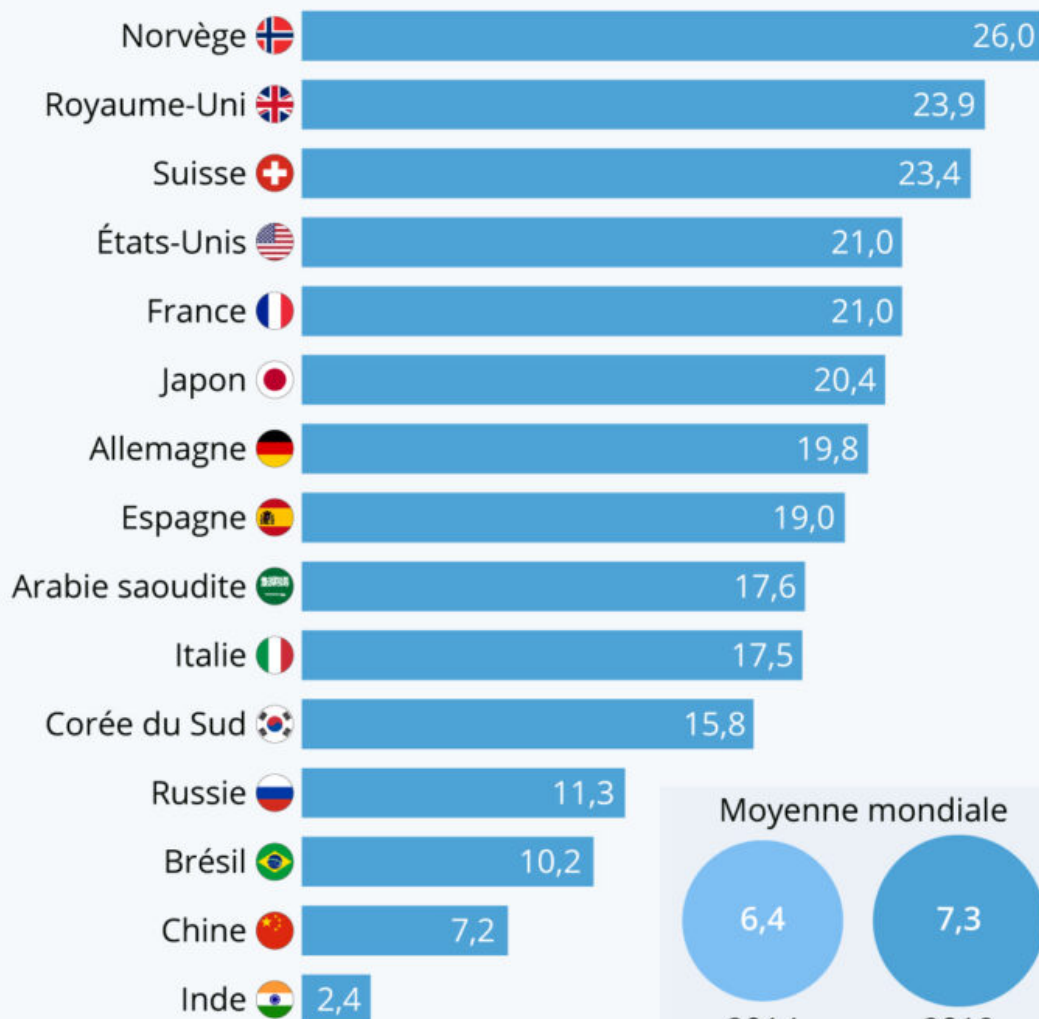
Le poids de nos déchets électroniques

Ecrit par le 22 novembre 2024

Le poids de nos déchets électroniques



Estimation du poids total de déchets électroniques générés par habitant en 2019, en kg *



* dans une sélection de pays

Source : The Global E-waste Monitor 2020




Écrit par le 22 novembre 2024

54 millions de tonnes. C'est le volume de déchets électroniques qui a été généré dans le monde en 2019, en hausse de 21 % en seulement cinq ans, selon le dernier rapport [Global E-waste Monitor](#) des Nations Unies. L'étude prédit également que la quantité de déchets électroniques atteindra 74 millions de tonnes d'ici 2030, faisant de ces déchets le flux de déchets ménagers qui connaît la croissance la plus rapide au monde, alimentée notamment par la hausse de la consommation d'équipements, leur [cycle de vie court](#) et peu d'options de réparation. En 2019, seuls 17 % des déchets électroniques mondiaux ont été collectés et recyclés, selon les estimations.

Le plus grand producteur de déchets électroniques au monde est la Chine, avec environ 10 millions de tonnes en 2019, suivie par les États-Unis (6,9 millions de tonnes) et l'Inde (3,2 millions de tonnes). Cependant, si l'on regarde le volume rapporté à la population, les Chinois sont loin d'être les premiers avec 7,2 kilos générés par habitant, ce qui correspond finalement à la moyenne mondiale.

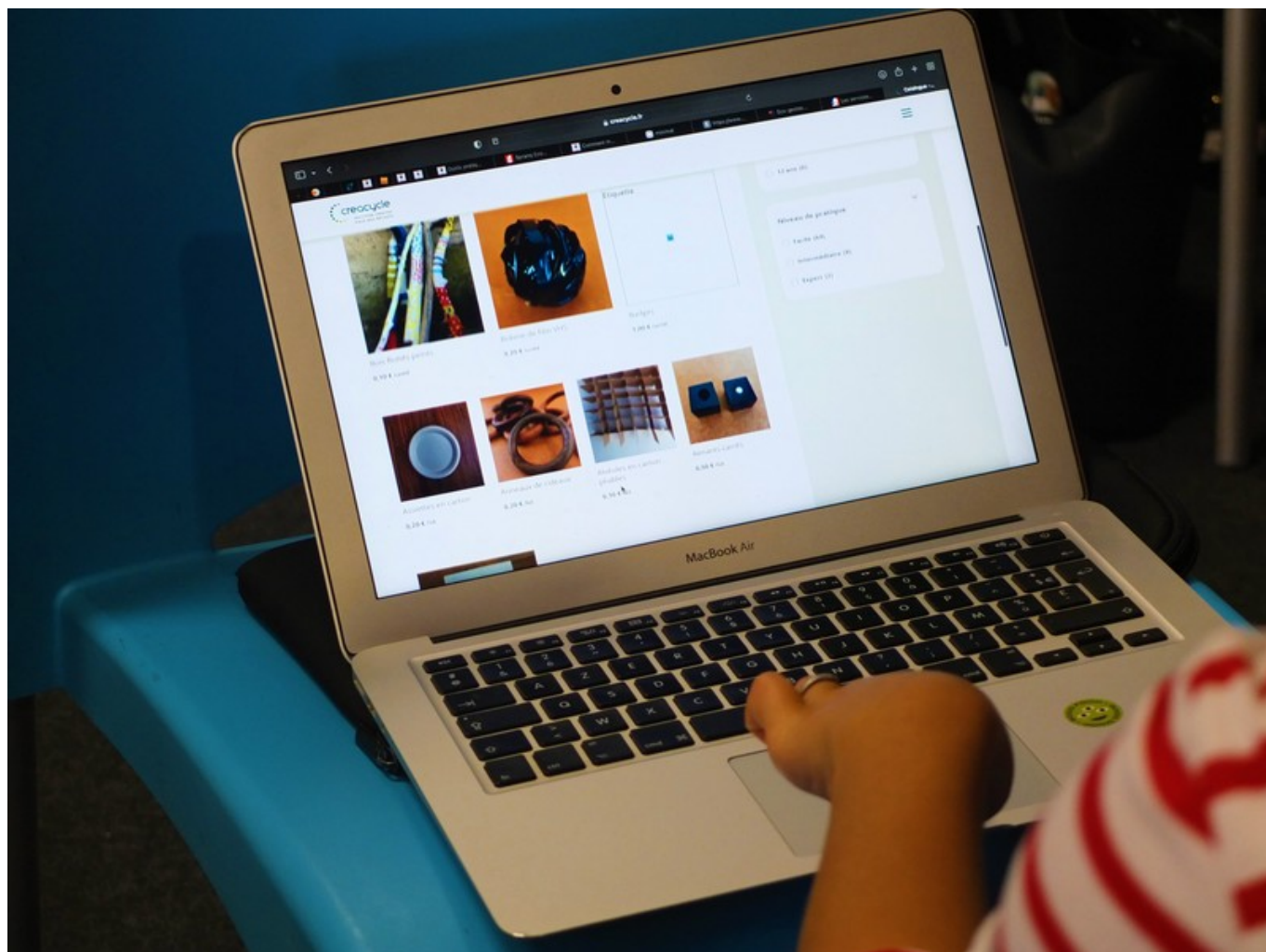
Ce sont les pays scandinaves et le Royaume-Uni qui génèrent le plus de déchets électroniques par tête, avec par exemple 26 kilos par an pour les Norvégiens et 24 kilos pour les Britanniques. Les Français font également partie, comme les Américains, les Suisses et les Japonais, de la quinzaine de pays développés où le volume annuel de déchets dépasse 20 kilos par habitant. Selon les [chiffres](#) d'Eurostat, seul un peu plus du tiers des déchets électroniques étaient recyclés en France en 2018.

À l'opposé de l'échelle, c'est en Afrique que la production de [déchets](#) de ce type est la moins élevée : de l'ordre de 500 grammes par habitant par an dans des pays comme le Niger, le Mozambique ou l'Éthiopie. Malheureusement, ce n'est pas pour autant que la région est préservée de l'accumulation de ces déchets dangereux, puisque que de nombreux pays européens [continuent d'y exporter](#) leurs équipements électroniques défectueux malgré la Convention de Bâle de 1992.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Créacycle : l'outil du Grand Avignon pour développer l'économie circulaire

Ecrit par le 22 novembre 2024



L'association avignonnaise **Les Petites choses**, spécialisée dans la revalorisation des déchets, vient d'inaugurer la plateforme **Créacycle**, un outil numérique conçu pour le territoire du Grand Avignon afin d'y développer l'économie circulaire et réduire les déchets d'activité.

L'objectif de Créacycle est de proposer une solution créative pour les déchets du Grand Avignon. Pour ce faire, la plateforme propose notamment de collecter les matières avant qu'elles ne deviennent déchets auprès des entreprises et structures du bassin de vie d'Avignon afin de leur donner une nouvelle vie pour créer une économie circulaire créative. La matière est alors détournée de son usage initial.

Cette plateforme propose également un catalogue aux professionnels, qu'ils soient issus du domaine de l'éducation, de l'animation, de la petite enfance ou de la culture, regroupant du matériel écoresponsable fabriqué à partir de récupérations 100% locales. Les particuliers ne sont pas laissés de côté. Eux aussi, peuvent utiliser Créacycle pour apprendre à mieux connaître le concept du surcyclage, ses acteurs locaux et ses ressources.

Écrit par le 22 novembre 2024

Ce projet est financé dans le cadre du programme [Life Ip Smart Waste](#) et soutenu par l'Union Européenne, l'État, la Région Sud, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Ville d'Avignon et la Commission Philanthropique de la Caisse d'Épargne.

V.A.